



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Affaires générales et ressources  
Affaires juridiques

Bruxelles, *ARCS (2019) 601382*

Bloom  
Frédéric Le Manach  
Rue du Faubourg 61 Saint Denis  
75010 Paris  
France

[fredericlemanach@bloomassociation.org](mailto:fredericlemanach@bloomassociation.org)

Monsieur,

Je me réfère à votre plainte du 2/10/2017 concernant le non-respect par les Pays-Bas de la législation de l'UE en matière de pêche utilisant le courant électrique, enregistrée sous la référence CHAP (2017)03012. Vous avez été informé par lettre du 13/04/18 que votre plainte avait été transférée vers l'application EU Pilot sous la référence EUP (2018)9298, afin de permettre un échange informel d'informations entre les services de la Commission et l'Etat membre concerné sur des questions liées au non-respect éventuel du droit de l'UE.

La présente lettre a pour objet de vous informer que, suite à cet échange d'informations, les services de la Commission ont clôturé l'EU Pilot et ils ont l'intention de proposer à la Commission l'ouverture d'une procédure formelle d'infraction contre les Pays-Bas. Il est finalement au Collège des Commissaires a décider d'ouvrir ou de ne pas ouvrir une telle procédure. Si une telle procédure est ouverte, une lettre de mise en demeure sera adressée à l'Etat membre.

Le dossier est traité par la DG MARE, que vous pouvez contacter par courrier électronique à l'adresse suivante: [MARE-CHAP@ec.europa.eu](mailto:MARE-CHAP@ec.europa.eu).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Valérie TANKINK  
Chef d'unité